

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Recours à des compétences extérieures sous forme de vacation - Décision

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a recours fréquemment à des personnalités extérieures, appelées à apporter des expertises sur des aspects très particuliers, à participer à des réunions de travail, à être partie prenante aux travaux d'instances qui font l'interface entre la Collectivité et les habitants de l'agglomération.

Des séminaires et manifestations diverses organisés par notre Etablissement ont fait l'objet de l'élaboration de contrats de vacations, dans plusieurs domaines stratégiques parmi lesquels :

- La refonte d'une politique de l'eau et l'assainissement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les 15 à 20 ans à venir,
- La définition de la politique vélo de la CUB,
- La continuité du projet Métropolitain et notamment les 12 travaux métropolitains qui composent la 4ème partie du document de ce projet,
- L'accompagnement de l'innovation au sein de la Direction des Systèmes d'Information,
- le projet de cité numérique qui réunit plusieurs dimensions : technique, économique et culturelle,
- les débats intitulés « les cafés de la controverse » organisés par le Conseil de Développement Durable de l'Agglomération bordelaise,
- Les tables rondes organisées dans le cadre de la semaine « Fabrique Métropolitaine » sur le thème 50 000 logements,

La poursuite des défis à relever au cours de la mandature à travers différentes actions de fonds menées par la Communauté Urbaine de Bordeaux nous invite à prolonger le recours à des compétences extérieures susceptibles de nous apporter des capacités d'expertise, d'analyse ou simplement d'éclairage de la société civile, apports essentiels à l'élaboration de nos politiques.

Un rappel sur le dispositif de vacations :

Les dispositions légales et réglementaires relatives au statut des vacataires imposent de définir par délibération, les conditions précises de recours à ce type de contrat, soumis au Code du Travail et au Régime Général de Sécurité Sociale.

Il est donc proposé de reconduire le dispositif suivant, mis en place par délibérations depuis le 1er juillet 2009, en ajustant le barème des vacations pour tenir compte de l'évolution à la hausse des prélèvements sociaux, intervenue depuis le démarrage du dispositif. En effet, le taux des retenues salariales appliqué à hauteur de 7.76% (CSG-RDS) avant 2010 est passé à 17.54% (cotisations URSSAF, Retraite et UNEDIC), soit une majoration de 9.8% impactant directement le montant versé aux vacataires. Les nouveaux barèmes proposés compensent strictement cet écart.

Bénéficiaires

Participants, à titre individuel, aux travaux de la CUB et du Conseil de Développement, en raison de leurs capacités particulières d'expertise.

Missions concernées

Participation à des réunions de travail, des réunions d'instances de concertation, journées de travail ponctuelles, rédaction de rapports et de notes pour les élus et les services de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Montant de la vacation

- Participation à des réunions : par réunion, rémunération maximale égale à 56 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la Fonction Publique ;
- journée de travail : par jour, rémunération maximale égale à 194 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la Fonction Publique ;
- rédaction de notes ou de rapports : par livrable validé par la CUB, rémunération maximale égale à 387 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique.

Dépense

La dépense prévisionnelle est, hors charges patronales, de 175 000 € annuels pour le paiement des vacations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les délibérations N°2009/0493 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2009 et N°2010/0670 du 24 Septembre 2010, portant autorisation de recours à des vacataires pour la réalisation de missions spécifiques ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que

En raison des nombreux défis à relever durant la mandature, il est nécessaire de recourir à des personnalités extérieures appelées à apporter des expertises sur des aspects très particuliers, à participer à des réunions de travail, à être partie prenante aux travaux d'instances qui font l'interface entre la Collectivité et les habitants de l'agglomération.

Qu'il convient donc de reconduire le dispositif des vacations existant depuis le 1er juillet 2009 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011.

Décide

Article 1 : Le recours à des compétences extérieures sous forme de vacations est reconduit.

Article 2 : Le dispositif des vacations est arrêté tel que décrit ci-dessus.

Article 3 : Le coût global prévisionnel (paiement des vacations et charges patronales) est estimé à 250 000 euros pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 et sera imputée sur les crédits ouverts sur le budget principal pour l'exercice 2012 : chapitre 012, article 64131, fonction 0200, CRB GB00.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 20 DÉCEMBRE 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE